



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE - PV COMPLET

**Direction de l'Immobilier, des
Assurances et des Affaires Générales
Pôle des Assemblées**
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du
Bureau Communautaire
du 3 décembre 2024 à 09h00

Présents :

Patrick ANTOINE ; Antoine BLOUIN ; Bernard BOCCARD ; Yves CHEMINAL ; Gabriel DOUBLET ;
Véronique FENEUL ; Laurent GILET ; Nadine JACQUIER ; Louiza LOUNIS ; Denis MAIRE ; Anny
MARTIN ; Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI ; Jean-Luc SOULAT ; Marion BARGES-DELATTRE ; Marie-
Jeanne MILLERET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE.....	3
1 - CANDIDATURE ACTEE POUR POSTE ÉCONOME DE FLUX.....	3
A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE.....	5
2 - AVENANT À LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE L'EAU DU SALÈVE.....	5
IV. INFORMATIONS DIVERSES.....	7

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

1 - CANDIDATURE ACTEE POUR POSTE ÉCONOME DE FLUX

Rapporteur : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI / technicien(ne) : Yann OREMUS

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-5 de son annexe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2019 portant validation du programme ACTEE,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet CHÊNE 3, Annemasse-Les Voirons-Agglomération a déposé une candidature dans le cadre du groupement coordonné par le Syane, pour la création d'un poste d'économe de flux/chargé d'opérations énergétiques.

Le 15 juillet 2024, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP CHÊNE 3.

Les dépenses éligibles de cette candidature concernent la création d'un poste d'économe de flux.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

Salaire annuel brut chargé pour un poste d'économe de flux :	67 793 €
Nombre de mois :	25
Aide en % sur la base d'un poste pérenne (statutaire ou CDI) :	65%
Coût global :	141 235,42 €
Aide sollicitée :	91 803 €

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le SYANE, coordinateur, et dont ANNEMASSE-LES VOIRONS-AGGLOMERATION est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP CHÊNE 3.

D'APPROUVER le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SYANE.

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer , toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

D'AUTORISER le Président à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP CHÊNE 3 et retenue par le Jury ACTEE.

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

2 - AVENANT À LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE L'EAU DU SALÈVE

Rapporteur : Jean-Luc SOULAT / technicien(ne) : Laure ANDRIEU Gauthier GREINER
--

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Vu la signature du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles « Salève-Genevois » 2019-2024,

Vu la Convention de mise en œuvre du Plan de gestion de l'eau du Salève validée par délibération du Bureau Communautaire du 29 octobre 2019 n°BC_2019_0221, convention signée avec les quatre gestionnaires d'Eau du Salève, le Syndicat Mixte du Salève et l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Salève,

Contexte :

En 2019, les quatre gestionnaires d'eau du Salève ont délibéré afin d'assurer la mise en œuvre d'un programme d'actions sur 5 ans appelé « Plan de gestion de l'Eau du Salève ».

Le Plan de Gestion a pour objectif la préservation de la ressource en eau issue du massif du Salève en partenariat avec *Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Communauté de Communes du Genevois, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et le Syndicat des Eaux de Bellecombe et des Rocailles et l'AFP du Salève.*

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Salève-Genevois 2019-2024. Il a pu bénéficier de ce fait des aides financières allouées par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Ce Massif produit une ressource en eau de 4 millions de mètres cubes distribuée pour un bassin de vie de 160 000 habitants. Il a été reconnu comme Masse d'eau stratégique par l'Agence de l'eau dans le cadre du nouveau SDAGE. Aussi, ce Massif karstique est très sensible aux pollutions. C'est pourquoi les gestionnaires de l'eau se sont associés afin tout d'abord de mieux connaître la sensibilité du massif et de la ressource, mais aussi afin de mettre en œuvre un plan d'actions pour protéger cette ressource et sensibiliser les acteurs et usagers du Salève.

Les objectifs de ce programme quinquennal sont multiples :

- A) contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux issues du massif.
- B) maintenir et adapter les activités forestières, pastorales, touristiques afin de les rendre plus vertueuses vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau.
- C) associer les élus et techniciens gestionnaires de la ressource, les acteurs intervenant sur le massif, ainsi que les institutions partenaires de l'action, et sensibiliser les usagers
- D) engager le programme d'investissement et de suivi des actions du plan de gestion.

Le pilotage et l'animation du Plan concerne différents acteurs :

- L'Association Foncière Pastorale du Mont Salève assure la maîtrise d'ouvrage d'une majorité des actions d'investissement et de fonctionnement pour le compte, notamment, des EPCI concernés. Elle doit notamment mener la protection des dolines, l'entretien des pistes, les aménagements agricoles (abreuvoirs, renvois d'eau), ...
- De son côté, le Syndicat Mixte du Salève est maître d'ouvrage de quelques actions en tant que co-porteur du contrat de territoire ENS, et porteur du plan pastoral territorial (portage administratif des actions, sensibilisation du public, ...).
- L'AFP Du Mont Salève et le SM Salève s'appuient depuis la signature de la Convention en 2019 sur l'assistance de TERACTEM (pilotage du projet, expertise Eau) et sur l'expertise de la Société d'Economie Alpestre – SEA (expertise forestière et pastorale).

Etat d'avancement :

Depuis la signature de la Convention, les partenaires ont pu mener un certain nombre d'actions :

- De sensibilisation du Grand Public : avec la création de deux outils (un teaser de 2 minutes, un film).
- De sensibilisation des Alpagistes : avec la co-construction d'un outil de monitoring permettant de suivre les avancées des unités pastorales dans une démarche vertueuse et respectueuse de la qualité de l'eau, la création d'un flyer, la rencontre des 17 alpagistes concernés.
- De sensibilisation des forestiers : journée d'échanges avec l'ensemble des partenaires de la forêt, réflexion sur les enjeux et les moyens de réduire les impacts de la gestion forestière sur l'eau
- Certains travaux d'alpage : 18 dolines clôturées et leur entretien annuel, réensemencement de 4000 m2 dégradés, installation des premières plateformes d'abreuvement, et étude sur les dolines restantes à clôturer.

Cependant, toutes les actions n'ont pu être menées à la hauteur des prévisions initiales de ce programme. En effet, bien que les actions de sensibilisation et d'animation aient bien pu être réalisées, l'état d'avancement des travaux d'alpage est beaucoup plus limité : seuls 9% des travaux ont été menés. Il est important de finaliser ces travaux avant de poursuivre les actions de sensibilisation des professionnels forestiers et touristiques.

Les quatre gestionnaires souhaitent donc prolonger le Programme et revoir son organisation dans le cadre d'un avenant à la Convention signée en 2019, afin de s'assurer de la bonne réalisation des travaux d'alpage.

Proposition d'un avenant :

Depuis 2023, les conditions de mise en œuvre et de financement de ce plan ont changé :

- l'appui financier du Conseil Départemental a diminué pour les dépenses de fonctionnement prévues dans ce plan, nécessitant l'augmentation de la participation de chaque collectivité ;
- l'état d'avancement est limité en ce qui concerne les travaux d'alpage, nécessitant le prolongement du plan de gestion pour 2 ans et la diminution du budget afin de définir des objectifs de travaux réalisables sur ces deux ans ;
- la modification des modalités de versement des participations pour faciliter la mise en œuvre par l'Association Foncière Pastorale (la suppression la mention « en fin d'exercice » par « au moment le plus opportun ») ;
- Et enfin, un nouvel acteur intègre le Plan de gestion au vu des actions menées qui dépassent les compétences administratives du Syndicat des eaux de Rocaille: la communauté de communes Arve et Salève.

Voici un état d'avancement financier du projet et de la proposition d'avenant en pièce jointe :

	Prévisionnel en 2019 (en TTC)	Réalisé (en TTC)	Proposition d'avenant	
Travaux pastoraux (abreuvoirs, dolines,...)	551 067, 6	40 608	Proposition de diminuer les coûts pour assurer leur réalisation sur les 2 ans	260 000,40
Entretien (dolines,...)	9180	8 532	Ajustement des coûts d'entretien avec les devis reçus	38 400
Suivi et communication	123 830	78 138	Montant inchangé, actions réalisées en totalité	110 030
Honoraires	112 354	39 903	Réduction de l'assistance technique de la SEA (car moins de travaux engagés que prévus) mais augmentation de l'assistance de Teractem (nouvelles missions confiées, 2 ans supplémentaires)	92 060
TOTAL sur 5 ans	796 431,60	167 181		

TOTAL sur 7 ans				500 490,40
-----------------	--	--	--	------------

Au vu de ces changements, il est proposé la signature d'un avenant aux différents Maîtres d'ouvrage. Il intègre l'augmentation de la participation des collectivités pour compenser la diminution des aides départementales avec notamment pour Annemasse Agglo une demande de participation à hauteur de 27 % du programme (au lieu des 12 % prévus initialement), soit un financement pour l'agglomération qui passe de 96 053,65 euros sur 5 ans à 133 336,56 euros sur 7 ans.

Le Président souligne un avenant important, notamment au regard du retard pris sur les travaux.

Jean-Luc SOULAT évoque une ressource en eau essentielle pour le territoire qu'il convient de protéger.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°01 tel qu'il est proposé en annexe ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer cet avenant et tout autre document se rapportant à ce dossier ;

DE RAPPELER que les crédits seront inscrits au budget Eau – exercice 2025 – antenne Eau Production, nature 617.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h50.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET



